

# Lafarge SA Company Statement

Paris, 18 octobre 2022

## Lafarge SA conclut un accord avec le Département de la Justice des États-Unis concernant les activités passées de sa filiale en Syrie

Lafarge SA (« Lafarge ») annonce un accord mettant fin à l'enquête du Département de la Justice des États-Unis (« DOJ ») concernant les activités passées de sa filiale en Syrie pendant la guerre civile.

Selon les termes de l'accord, Lafarge SA et sa filiale Lafarge Cement Syria (« LCS »), désormais dissoute, paieront une amende de 777,78 millions de dollars américains et acceptent de plaider coupable pour l'infraction de soutien matériel à des organisations terroristes en Syrie entre août 2013 et octobre 2014, date à laquelle LCS a cessé ses activités dans le pays.

Le DOJ relève que des programmes de conformité et de gestion des risques efficaces sont maintenant en place pour détecter et prévenir toute pratique similaire éventuelle. De ce fait, le DOJ a considéré que la nomination d'un contrôleur indépendant de conformité n'est pas nécessaire.

Aucun de ces faits n'a impliqué des opérations ou des employés de Lafarge aux États-Unis et aucun des cadres impliqués ne fait encore partie de Lafarge ou d'une entité affiliée aujourd'hui.

Dans un communiqué, Lafarge SA a déclaré : « Lafarge SA et LCS ont accepté de porter la responsabilité des actions des anciens cadres impliqués, dont le comportement était en violation flagrante avec le Code de conduite de Lafarge. Nous regrettons profondément que cette conduite ait eu lieu et avons travaillé avec le Département de la Justice des États-Unis pour trouver une issue à cette affaire ».

Le DOJ relève que son enquête n'a pas démontré que les individus impliqués partageaient ou soutenaient les méthodes, les objectifs ou l'idéologie des groupes terroristes qui opéraient dans la région. Les faits ont eu lieu pendant une intense période de violences et de pressions

coercitives de la part des groupes terroristes, alors que LCS essayait de gérer les graves problèmes de sécurité dans la zone entourant sa cimenterie pendant la guerre civile syrienne.

Lafarge continue de coopérer pleinement avec les autorités françaises dans l'information judiciaire toujours cours et se défendra contre toute action judiciaire qu'elle considère injustifiée dans le cadre cette procédure française.